FORMATION POUR SYNDICS NON PROFESSIONNELS

42 heures, articulée en 4 modules

Chère Madame, cher Monsieur,

Que vous soyez propriétaire d'un appartement et membre d'un Conseil de copropriété ou gestionnaire/syndic copropriétaire dans l'immeuble, la gestion de votre copropriété vous concerne au premier chef. Votre situation patrimoniale, votre pouvoir d'achat et votre qualité de vie en dépendent !

Mais gérer un immeuble ne s'improvise pas, des informations spécifiques à la problématique copropriété, basiques et fiables, sont nécessaires.

En effet, plus vos informations et vos connaissances sont de qualité, meilleure en efficacité et moins chronophage devient la gestion de votre immeuble.

Une formation spécifique, intéressante, utile et compatible avec votre vie professionnelle et familiale est requise.

Alors, cette formation pour syndics non professionnels de **42 heures, articulée en 4 modules**, est faite pour vous.

Elle a fait ses preuves à Bruxelles en 2015 quand le SNPC l'a initiée.

NOUVEAUTÉ !

Deux formules sont proposées :

- SOIT une formation unique de 14 séances de 3 heures chacune,
- SOIT par module au choix, selon vos intérêts et votre disponibilité.

La formation aura lieu les lundi ou jeudi selon le thème abordé de 17h00 à 20h00 entre le 16 avril et le 28 juin 2018.

Pour chaque thème abordé, un support écrit sera remis aux participants.

Les participants peuvent choisir un ou plusieurs ou tous les modules, au choix, selon leurs disponibilités. Cependant, dans le souci de maintenir la qualité de la formation proposée, le contenu de chaque module ne peut pas être scindé et il faut s'inscrire pour tout le module choisi.

Il vous sera possible de vous faire remplacer par une autre personne à certaines séances.

PROGRAMME COMPLET :

I. GESTION ADMINISTRATIVE : 12 heures (4 séances)

- lu 16.4.18 Législation spécifique de la copropriété.
- lu 23.4.18 Structure et Organisation de la copropriété.
- je 26.4.18 Syndic non professionnel. Son statut social et fiscal.
- je 03.5.18 Communication au sein de la copropriété.

II. GESTION ASSURANCES : 3 heures (1 soirée)

- lu 7.5.18 Assurances. Contrats pour copropriétés et gestion d'un dossier sinistre.

III. GESTION TECHNIQUE : 12 heures (4 soirées)

- lu 14.5.18 Travaux de rénovation et d'amélioration. Les outils de la performance énergétique dont l'audit. Comptage des consommations de chaleur.
- je 17.5.18 Copropriété : mise en concurrence et choix du fournisseur d'énergie (charge financière). Et examen d'un cas pratique.
- me 23.5.18 Financement des travaux en copropriété. Primes à la construction et à la rénovation. Prêts en copropriété.
- je 31.5.18 Contrats dont le contrat d'entreprise et gestion des travaux.

IV. GESTION COMPTABLE : 15 heures (5 soirées)

- lu 4.6.18
- lu 11.6.18 Tenue de la comptabilité des copropriétés (petites et grandes)
- lu 18.6.18
- lu 25.6.18 Programme informatique de gestion intégrée pour copropriétés.
- je 28.6.18 La vérification des comptes de la copropriété.

→

Lieu : dans les locaux du SNPC à 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Empereur 24 (2e étage)

Prix pour la formation complète (42 heures) : 716,70 € TVAC

Prix par module :
- Module I (12 heures) : 240,00 € TVAC
- Module II (3 heures) : 60,00 € TVAC
- Module III (12 heures) : 240,00 € TVAC
- Module IV (15 heures) : 300,00 € TVAC

Si vous souhaitez y participer, nous vous remercions de bien vouloir d'une part, nous renvoyer le talon-réponse ci-après et d'autre part, de bien vouloir verser sur le compte de l'ASBL La Propriété Privée,
n° IBAN : BE53 3101 0387 4053

- soit la somme de 716,70 € pour la formation complète,
- soit, pour le ou le(s) Module(s) choisi(s), en biffant la(es) mention(s) inutile(s),

pour le Module I, la somme de 240,00 €, pour le Module II, la somme de 60,00 €, pour le Module III, la somme de 240,00 €, pour le Module IV, la somme de 300,00 €.

Le paiement confirmera votre inscription. Une facture acquittée vous sera alors adressée.
Lorsque le syndic propriétaire exerce bénévolement sa fonction, il n'est pas déraisonnable que la copropriété prenne en charge le coût de sa formation.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire (yolande.roekeloos@snpc-nems.be) et nous vous prions de croire, chère Madame, cher monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bénédicte Delcourt
Directrice

Olivier Hamal
Président

TALON RÉPONSE à renvoyer au SNPC-NEMS, Boulevard de l'Empereur 24 bte 5 à 1000 Bruxelles – fax : 02/512.44.61 – mail : office@snpc-nems.be

M/Mme Nom :. Prénom :

Adresse N°

Code postal. Commune

Tél./Gsm : N° Membre.

E-mail

- ○ **Formation complète**, pour la somme de **716,70 €**
- ○ **Module I**, pour la somme de **240,00 €**
- ○ **Module II**, pour la somme de **60,00 €**
- ○ **Module III**, pour la somme de **240,00 €**
- ○ **Module IV**, pour la somme de **300,00 €**

MEMBRE : inscrit personne(s) x € = €, au module n°

NON-MEMBRE : inscrit personne(s) x € = €, au module n°

et verse la somme de € au compte IBAN BE66 363[illegible]0 6643 du SNPC, avec la communication :Module choisi + n° de membre (si membre).